

Mr Sébastien LECORNU
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 8 avril 2026

Monsieur le Premier ministre,

Le 8 avril 2025, il y a un an, en ma qualité de rapporteure de la commission d'enquête parlementaire sur les manquements des politiques publiques en matière de protection de l'enfance, je présentais le rapport après un an de travaux parlementaires aux côtés de mes collègues.

Ce rapport établissait, de manière incontestable, l'existence de défaillances systémiques graves et l'impérieuse nécessité de refonder cette politique publique historiquement déléguée au secteur associatif, j'avais pu énoncer que l'état était le parent le plus défaillant, et qu'il se devait de protéger ses enfants. Nous avons démontré dans les travaux l'impensé des politiques publiques dont la crise majeure en santé publique pour les enfants.

J'avais dit lors de la présentation et relai presse « que plus personne ne pourra dire qu'il ne savait pas » - Un an plus tard, je m'étonne — et je m'inquiète — du décalage persistant entre le constat posé et l'action engagée auprès des enfants.

Depuis lors, les analyses se sont accumulées. Un nouveau rapport de l'Inspection générale des affaires sociales a même été lancé suite à un nouveau scandale, j'ai été auditionnée à nouveau pour redire ce que les travaux de la commission d'enquête avaient déjà établi et dont il avait pris connaissance. Cette répétition interroge : combien de diagnostics, de rapports, faudra-t-il pour agir, alors même que la crise systémique est connue, documentée et reconnue par tous ?

Dans le même temps, le projet de loi dit de « refondation » de la protection de l'enfance annoncé par le Gouvernement lors des auditions et de la présentation du rapport a peine à trouver sa place dans le calendrier parlementaire et à se penser comme une refondation pourtant annoncée. Lorsqu'il y revient dans le calendrier parlementaire, force est de constater qu'il est de nouveau modifié des versions dont j'avais connaissance et ne répond pas à la hauteur des enjeux pourtant clairement identifiés dont le consensus est partagé, par tous.

Pourtant, les faits sont connus : **saturation des capacités d'accueil, difficultés majeures de recrutement et de formation, hétérogénéité territoriale croissante, faiblesse du pilotage national, aggravation des ruptures de parcours pour les enfants dont les enfants à double vulnérabilité.**

Des engagements ont bien été pris depuis un an, mais sommes-nous à la hauteur d'enfant, non. Ces initiatives et avancées existent, elles vont dans le bon sens comme le décret des pouponnières suite à mon alerte nationale, décret pris en septembre 2025 modifiant un décret obsolète de plus de 50 ans face aux plus fragiles, les enfants de 0 à 3 ans. Pour, autant sommes-nous au rendez-vous des enfants, non. Ou le comité de suivi de ce décret à l'heure où la France place de plus en plus d'enfant à la naissance cela devrait interroger l'état sur notre société, qui par ailleurs décroche dans tous les items sur l'enfance au sein de l'OCDE.

Il est désormais temps pour l'État de relever un défi de société et sortir des petits pas, pour s'engager sur le chemin de la responsabilité pour une refondation d'un système qui dit beaucoup de notre société et de l'impensé des politiques publiques de l'enfance. sur ce texte P JL il doit reposer sur des fondations à ce stade, cela n'est pas le cas :

- D'abord, les taux et normes d'encadrement doivent être inscrits dans la loi. La protection de l'enfance demeure aujourd'hui le seul secteur où il n'existe pas de normes opposables encadrant la présence d'adultes auprès des enfants. Cette exception n'est plus acceptable, s'agissant des plus vulnérables.
- La formation initiale aurait dû être une priorité comme proposé, c'est un axe central du manque d'attractivité des métiers. Elle aurait pu être engagée depuis la présentation du livre blanc en 2023 sur le travail social mais réaffirmer comme une urgence avec le rapport de la commission d'enquête. Elle doit s'appuyer sur les connaissances cliniques et scientifiques les plus récentes, afin de répondre à la complexité croissante des situations rencontrées auprès des enfants et s'élargir à de nombreux acteurs du champ de l'enfance.
- Enfin, cette refondation ne pourrait s'engager sans un investissement budgétaire pluriannuel et organisationnel clair de l'État aux côtés des collectivités et des associations, la France a construit un modèle historiquement fragmenté et délégué au secteur associatif - la mise en lumière les défaillances structurelles du pilotage public national doivent être une alerte pour l'inscrire comme la refondation d'un état stratégie.
- À cela s'ajoute un angle mort majeur en France : l'absence totale de pilotage par la donnée. La France ne dispose ni d'une connaissance suffisamment fine des trajectoires des enfants confiés, ni d'une cartographie précise des besoins sur les territoires, ni d'une véritable stratégie de prévention primaire dès la périnatalité, ni des besoins de sa population, ni des besoins en matière de TDH, en fait peu de donnée pour porter de véritable choix de politiques publiques dans les territoires. Plus largement, notre pays souffre d'un déficit de données probantes et d'une mobilisation encore insuffisante des connaissances scientifiques pour éclairer l'action publique par la donnée.

J'avais indiqué l'année passée que l'État était le parent le plus défaillant et l'inaction n'est plus entendable.

Car la situation sanitaire et sociale des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance demeure alarmante. Les ruptures de parcours compromettent durablement leur santé et leur avenir. Les doubles vulnérabilités, notamment les troubles du neurodéveloppement, l'autisme ou le TDAH, restent encore trop peu prises en compte dans un système qui n'a pas été structuré pour y répondre. La

connaissance scientifique et clinique à notre disposition aujourd'hui à l'échelle internationale souligne en effet, que les violences de toute nature subies par les enfants et les jeunes, de même que le stress toxique découlant de leurs traumatismes ont un coût humain et financier considérables et consubstantiel : en impactant durablement leur santé mentale, ces facteurs favorisent l'apparition de troubles psychiatriques, de conduites addictives et de marginalisation sociale qui représentent des dizaines de milliards d'euros dont l'étude de Lancet a pu démontrer le coût pour la France. Je le dis souvent, c'est désormais un enjeu de santé publique pour les enfants protégés au regard des connaissances internationales.

Les travaux conduits depuis un an, dans un esprit transpartisan, ont permis de faire émerger des propositions solides. Ils ont nourri un espoir de sursaut collectif et des lois pour certaines votées en première lecture attendent d'être intégrées dans le PJJ.

Pourtant, j'aime à rappeler qu'en 2022, le Président de la République affirmait que la protection de l'enfance serait une priorité du quinquennat. Plusieurs années et plusieurs ministres plus tard, cette priorité demeure encore trop largement déclarative.

En tant que rapporteure de cette commission d'enquête, je ne pourrai soutenir un texte qui laisserait de côté l'essentiel de la refondation tant pour les enfants que pour les professionnels à bout de souffle.

En l'état, le compte n'y est pas, ce n'est pas à la hauteur des enfants et en aucun cas une refondation !

Nous avons un choix de société devant nous. Une nation qui protège ses enfants se donne un avenir ; une nation qui les néglige s'en prive.

Les problématiques auxquelles fait face la protection de l'enfance dans notre pays sont nombreuses mais clairement identifiées.

L'intérêt supérieur de chaque enfant doit ainsi véritablement constituer la boussole de l'ensemble des décisions prises tout au long de son parcours, avec des mesures de placement devant rester exceptionnelles au profit de celles permettant un suivi au sein du milieu familial ou a minima dans un cadre bienveillant et exempt de maltraitances.

De même, les « sorties sèches » de jeunes livrés à eux-mêmes, sans accompagnement, ne peuvent plus être tolérées, dans la mesure où il est clairement établi que de nombreux adultes en situation de précarité grave ont fait l'objet d'une mesure de protection de l'enfance. Il s'agit non seulement d'un gâchis humain, ces personnes étant gravement lésées en termes d'égalité des chances, mais encore un gâchis institutionnel.

Enfin, la protection de l'enfance n'est pas qu'un système, elle prend la forme de l'engagement de femmes et d'hommes qui, au quotidien, encadrent et accompagnent les enfants et les jeunes.

Ainsi, les carences dont souffre aujourd'hui l'attractivité du secteur de l'enfance, à l'instar de l'ensemble des métiers médico-sociaux, se traduisent très concrètement par l'ensemble des drames et scandales qui ont émaillé l'actualité de ces dernières années, avec une fois encore les enfants et les jeunes de l'aide sociale à l'enfance comme premières victimes, les normes et taux d'encadrement doivent y remédier comme la formation de tous les professionnels auprès des enfants.

Cette cause est consensuelle,

L'heure n'est plus aux constats, mais à l'engagement. Il est encore temps de faire de cette refondation une réalité. Il est encore temps d'être au rendez-vous des enfants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'expression de ma haute considération.

Isabelle Santiago
Députée
Rapporteuse de la commission d'enquête
Sur les manquements des politiques publiques en protection de l'enfance
Conseillère départementale